

Service de sécurité incendies



Numéro civique

Assurez-vous d'avoir votre numéro civique visible de la rue, jour et nuit, été comme hiver, pour votre propre sécurité et pour vous assurer une réponse rapide de tout intervenant en cas d'urgence. Lors d'une situation d'urgence, chaque seconde compte ! Sachez qu'il existe un règlement municipal sur la visibilité d'une adresse civique et que si vous ne vous y conformez pas, une amende peut être émise !